

Gestion de la Ville : Boulogne-Billancourt retenue par le ministère pour encore plus de transparence et d'efficacité

Déjà engagée depuis plusieurs années dans une démarche de fiabilisation des comptes et de dématérialisation, Boulogne-Billancourt a postulé en mars et en juin derniers à deux démarches innovantes, les dispositifs alternatifs à la certification des comptes et le compte financier unique (CFU).

Apporter plus de lisibilité, de transparence et d'efficacité dans la gestion publique : Boulogne-Billancourt, collectivité pilote, s'est inscrite dès 2014 dans cet objectif visant à simplifier les processus administratifs, à moderniser, dématérialiser intégralement les procédures et à rendre plus transparente la gestion financière locale. Dès 2015, sous l'égide de la Cour des comptes, la Ville a inscrit sa démarche au sein d'un groupe de travail de France urbaine, association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. Dans cette logique, notre commune a déposé, en mars dernier, sa candidature aux dispositifs alternatifs à la certification des comptes

auprès de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine. Le maire a également porté la candidature de la Ville auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics pour expérimenter le futur compte financier unique (CFU) rendu possible par l'article 242 de loi de finances 2019.

TRANSPARENCE ET FIABILITÉ, LE CERCLE VERTUEUX

Dans la perspective d'une certification des comptes des grandes collectivités à horizon 2024, qui implique le développement de processus de contrôle interne et de maîtrise de la fiabilité comptable, la Ville va tester sur cette période les dispositifs dits « alternatifs à la certification des comptes ». À l'instar des contrôles opérés dans les entreprises par les commissaires aux comptes, « l'attestation de fiabilité » s'apparente à un audit garantissant leur fiabilité. Les comptes de la Ville sont ainsi présentés en toute transparence pour les citoyens, les entreprises, mais aussi pour les prêteurs sur les marchés financiers.

Le CFU, compte financier unique, qui sera progressivement expérimenté dans les villes retenues, participe aussi de cette volonté de simplification. S'il existe aujourd'hui un compte administratif d'une part, et un compte de gestion d'autre part, le CFU présentera les résultats globaux des communes sous une seule et même bannière, plus lisible et plus compréhensible pour tous. À Boulogne-Billancourt, l'expérimentation commencera dès 2020 avec les travaux préparatoires pour adopter le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 sur l'exercice 2021, avec une première présentation du compte financier unique en juin 2022. La convention de services comptable et financier 2015 à 2019, relative à la fiabilisation des comptes, qui était une première étape vers la certification, va être actualisée d'ici la fin d'année pour la période 2020 à 2023. Les nouvelles actions partenariales entre la Ville et la Direction générale des finances publiques (DGFP) issues de ces nouveaux projets innovants s'inscrivent dans ce cercle vertueux pour une gestion publique plus lisible et plus efficace. ■

PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Porté par notre sénatrice Christine Lavarde, et soutenu par le gouvernement, l'amendement sur le droit de grève dans la fonction publique territoriale a été adopté.

Mercredi 27 juin, lors de l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique, le Sénat a adopté un amendement, porté par Christine Lavarde, sénatrice et conseillère municipale, visant à encadrer le droit de grève dans la fonction publique territoriale. Après le rapport de la commission mixte paritaire, l'amendement figure désormais sous une forme modifiée dans le texte de loi promulgué le 6 août dernier.

Sans revenir sur le principe du droit de grève qui est un principe constitutionnel, Christine Lavarde a présenté fin juin au Sénat un amendement mettant en place un dispositif pour encadrer l'exercice du droit de grève dans la fonction publique territoriale. « Actuellement, la loi encadre le droit de grève dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière, mais rien n'est prévu pour la fonction publique territoriale », a rappelé notre sénatrice et conseillère municipale. Afin d'assurer la mission de continuité de service public, Christine Lavarde a souhaité encadrer l'exercice du droit de grève à certains services, à savoir la collecte et le traitement des déchets des ménages, le transport public de personnes, l'aide au maintien à domicile, la restauration scolaire, l'aide aux personnes âgées ou handicapées, la protection des biens et des personnes, l'accueil des enfants de moins de 3 ans, l'accueil périscolaire, la gestion des équipements sportifs et la délivrance des titres d'état civil. Parmi les limitations au droit de grève, l'amendement prévoit aussi un délai de prévenance de 48 heures, une cessation du travail dès la prise de service et une durée minimum de cessation de travail afin d'éviter les grèves perlées. Après son adoption au Sénat par 193 voix contre 107, l'amendement est passé en commission mixte paritaire fin juillet et a aussi été adopté après modification (qui précise la liste des services concernés et la nécessité d'une concertation entre l'employeur territorial et les organisations syndicales). Il figure désormais dans le texte de loi 2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Le texte de loi est consultable sur legifrance.gouv.fr



© Sénat

Les services fiscaux et financiers veulent fermer de nombreux centres publics dans le département. La Ville et GPSO réagissent !

Un article du *Parisien Hauts-de-Seine* s'était fait l'écho de la volonté du ministère de fermer un certain nombre d'antennes des services fiscaux dans le Département avec un possible impact sur les services de la DGFIP sur GPSO et à Boulogne-Billancourt, en particulier, la trésorerie municipale. Ainsi, le conseil de territoire et le conseil municipal ont fermement réclamé qu'une « véritable concertation soit organisée avant toute décision impactant la vie quotidienne de nos concitoyens et entreprises ». Ces deux vœux ont été votés à l'unanimité.